

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE à DAMMARTIN-EN GOËLE (S. & M.)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

27 *Septembre*. — Un très grave accident de chemin de fer survenu sur la ligne du Nord, à Arleux, cause la mort de vingt-deux personnes. On compte en plus de nombreux blessés.

— Par décision du ministre de la guerre, le général Frater est mis en disponibilité en raison de l'attitude qu'il a prise lors du procès du colonel de Saint-Remy.

28 *Septembre*. — Election législative dans l'arrondissement de Compiègne. M. Noël, républicain ministériel est élu par 11.682 voix, contre 11.535 voix données au colonel Bourgon, républicain progressiste, invalidé par la chambre.

29 *Septembre*. — M. Emile Zola, le romancier bien connu, meurt des suites d'une asphyxie accidentelle provoquée par les émanations d'une cheminée. Madame Zola victime du même accident peut être sauvée.

30 *Septembre*. — Le président de la République met fin à sa villégiature de Rambouillet et rentre à Paris, accompagné de sa famille et des membres de la maison civile et militaire.

— Trois personnes des environs de Grenoble sont empoisonnées par des champignons et meurent presque subitement.

1^{er} *Octobre*. — La date de l'ouverture

de la session extraordinaire des Chambres est fixée par le Conseil des ministres au 14 octobre. Le projet de budget de 1903 est soumis au même conseil par M. Rouvier, ministre des finances.

— Le secrétaire du comité national des mineurs adresse au président du Conseil une lettre résumant les revendications du congrès de Commeny, et aux fédérations un appel en vue de la préparation de la grève générale.

2 *Octobre*. — Le mouvement gréviste s'accroît dans le nord et notamment dans les concessions houillères du Pas-de-Calais. Des mesures sérieuses sont prises en vue de protéger la liberté du travail.

3 *Octobre*. — Le nombre des grévistes s'accroît à Lens, Liéven et Courrières, malgré les efforts du gouvernement pour donner satisfaction au comité national des mineurs.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier a eu lieu dans la cour de l'école des garçons, la distribution des prix aux élèves du canton ayant obtenu le certificat d'études primaires.

Cette cérémonie était présidée par M. Masse, président de la Délégation cantonale, Officier de l'Instruction pu-

blique, qui avait à ses côtés M. le Maire de Dammartin et M. le commandant Beuve, M. Haran, vice-président de la Délégation, M. Léonor Dupille, conseiller d'arrondissement, Plusieurs délégués cantonaux, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Barre, docteur Studer, Thonnerieux, MM. Vincent Émilien et Corvisier, conseillers municipaux, M. Triffaut, brigadier de gendarmerie ; la plupart des instituteurs du canton étaient présents sur l'estrade.

La Fanfare municipale qui avait apporté son harmonieux concours à cette fête scolaire, a débuté par un excellent morceau très applaudi, puis M. Masse a prononcé un remarquable discours spécialement approprié à la circonstance et rempli de pensées très élevées se traduisant en conseils des plus sages et des plus moralisateurs pour la jeunesse des écoles.

L'honorable président n'a pas oublié dans ses paternelles recommandations le tribut de reconnaissance que les enfants, en général, et en particulier ceux du canton de Dammartin doivent à leurs éducateurs, dont les efforts constants tendent à former des générations de braves citoyens, intelligents, honnêtes et travailleurs.

Après avoir remercié ses collaborateurs, membres de la Délégation cantonale, pour le zèle consciencieux avec lequel ils exercent leur mission toute de bienveillance envers les maîtres, et de générosité envers les élèves dont ils s'efforcent de récompenser les progrès par de somptueuses distributions de prix, M. Masse a donné la parole à celui des instituteurs qui était chargé de la lecture du palmarès, tandis qu'une très brillante fantaisie était exécutée par la musique Dam-

martinoise, qui, elle aussi, après s'être distinguée par l'exécution de quelques morceaux de choix, a été chaudement applaudie et félicitée par M. le Président de la Délégation.

Fidèle aux traditions laissées par ses anciens présidents, la nouvelle délégation avait organisé un goûter à l'intention des héros de cette belle journée, et ceux-ci se sont fait un devoir, fort agréable du reste, de ne pas bouder devant les délicieux gâteaux et les succulents rafraîchissements qui leur étaient si généreusement offerts.

Nous avons bien appris qu'une malheureuse femme prise des douleurs de l'enfantement et poussant des cris déchirants, se trouvait vendredi matin sur la place Lavallee, dans une sorte de voiture à bras, attendant sa délivrance, dans des convulsions horribles.

Nous n'osons pas croire qu'on ait refusé de secourir cette femme et de la recevoir à l'hospice et que l'individu qui l'accompagnait se soit vu dans la nécessité de traîner la malheureuse, dans cet état, jusqu'à Meaux.

Nous persistons à croire que notre correspondant a été mal informé.

Les recettes de la Société de Secours mutuels qui devaient avoir lieu aujourd'hui, sont remises à Dimanche prochain 12 Octobre.

C'est bien pour aujourd'hui dimanche, à deux heures, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le tirage de la Tombola de l'Exposition des Beaux-Arts, dont on peut se procurer les derniers billets au bureau de la *Petite Gazette*.

SAINT-SOUPPLETS

Des charretiers, de passage sur la route départementale n° 5 bis, apercevaient mardi, vers 2 heures du soir, un homme allongé sous un marronnier et ne donnant plus signe de vie.

Plusieurs personnes vinrent voir l'individu sans le reconnaître et finalement la gendarmerie fut prévenue.

Une habile enquête parvint bientôt à établir l'identité du décédé qui était un nommé Anatole-Victor Bourdon, 53 ans, cultivateur, demeurant à Cuisy, venu dans la matinée à l'étude de M^e Fouquet pour diverses affaires de famille.

Les parents du défunt, immédiatement prévenus, se sont chargés de prendre les dispositions nécessaires.

D'après l'examen médical du docteur Begué, il résulte que c'est à une congestion pulmonaire provoquée par l'alcoolisme que la mort est attribuée.

VER

La compagnie d'arc de Ver offre son Prix général composé de 8 prix de chacun 10 fr.

Le tir est ouvert tous les jours, et sera clos le dimanche 2 novembre à 4 heures du soir.

Il est payé 2 fr. pour 40 haltes ou 80 flèches, et tout tireur peut gagner deux prix.

CLAYE

Le 25 septembre dernier, vers 8 h. 1/2 du soir, M. Pierre-Gabriel Champion, garde particulier demeurant à Villeparisis, se rendait à pied à Vaujours, lorsqu'il rencontra, se trouvant sur l'accotement de la route, le sieur Lucien André, charretier au service de M. Baron, cultivateur, qui revenait de Paris avec une voiture à deux roues chargée d'environ 2.500 kilos d'en-

grais. Elle était attelée de trois chevaux de file, rangée et éclairée. A sa vue, il l'interpella et lui souhaita le bonsoir ; puis, croyant sans doute la voiture passée et trompé par l'obscurité, Champion voulut descendre le trottoir pour marcher sur le milieu de la chaussée ; mal lui en prit, car il reçut un choc du moyeu de la roue droite qui le fit tomber si malheureusement par terre que le véhicule lui passa sur la jambe et la cuisse droites.

En attendant ses cris, André chercha du secours et bientôt, à l'aide de MM. Fontaine et Charpentier, le blessé fut transporté à son domicile pendant qu'en toute hâte il se rendait à Claye pour y chercher un médecin.

CHARNY

En travaillant samedi dernier de bon matin, à enlever des bavures de plâtre à l'entablement situé sous le toit d'une écurie, élevée à 5 mètres du sol, Edmond Chambault, âgé de 19 ans, ouvrier maçon, chez son père M. Edmond Chambault, entrepreneur de maçonnerie arriva à l'extrémité de l'échafaudage sans s'en apercevoir et mit le pied dans le vide.

Il essaya de se rattraper au plancher mais il ne put saisir qu'un morceau de gouttière qui, en tombant avec lui, lui coupa la joue gauche. Le médecin appelé pour donner des soins à M. Chambault, a déclaré qu'il était grièvement blessé, il avait une entorse au poignet droit et au coude gauche, ainsi qu'un épanchement dans le genou droit, sans compter les contusions multiples qu'il portait sur différentes parties du corps.

MITRY-MORY

Sous prétexte que toutes les lanternes n'étaient pas allumées sur le chan-

tier de terrassement de M. Louis Coste entrepreneur, actuellement à Mitry-Mory, le nommé Victor Bierne, manouvrier, le rencontrant vers 9 h. 1/2 du soir, à l'auberge Petit, lui en fit l'observation et lui dit qu'il venait de tomber dans une tranchée assez profonde.

Coste prétendit et prouva à l'instant même que ses lanternes étaient allumées. On n'en vint pas moins aux prises et dans une première bagarre, il se vit arracher sa manche de veste ; mais, vers 10 h. 3/4, faisant sa tournée habituelle des lanternes, Coste fut de nouveau attaqué par Bierne et naturellement une seconde rixe se produisit à la suite de laquelle la gendarmerie, informée par le garde-champêtre, dressa procès-verbal contre Coste et Bierne pour s'être battus sur la voie publique. N'empêche que l'un est bien plus coupable que l'autre.

(La Brie)

Dimanche matin, vers 7 h. 1/2, M. Corbrion Charles, 26 ans, cultivateur, était prévenu par son commis, que le feu venait de se déclarer dans une de ses meules, située au lieudit « Derrière-le-Clos », à environ 300 mètres du village. Tous deux se transportèrent en toute hâte sur les lieux et, arrivés à 10 mètres de l'incendie, ils trouvèrent un individu qui les appelait en leur criant :

— C'est moi qui ai mis le feu, voyez comme cela brûle bien.

Cet homme, qui ne paraissait pas en état d'ivresse, riait aux éclats et paraissait très satisfait de son acte.

Il ne fallait pas perdre un instant, car le foyer devenait menaçant pour les meules voisines et de graves conséquences étaient à redouter.

Aussi, les pompiers, que l'on avait été prévenir, arrivaient bientôt, mais leurs efforts, pour combattre le feu, furent inutiles et ils durent se borner à veiller à la préservation de vingt-cinq autres meules qui étaient à proximité.

Le soir, cependant, tout était consumé et rien n'était à redouter. De plus, aucun accident de personne n'avait été à déplorer.

Les pertes causées par le sinistre s'élevèrent à une somme de 2.750 fr. car la meule incendiée contenait 5.000 gerbes.

Une assurance à la Mutuelle couvre le montant.

Quant à l'incendiaire, qui se nomme Pétrowich Octave, 36 ans, manouvrier né à Vaumoise (Oise), il avait été mis en état d'arrestation dès le début.

Hier, mardi, il a été écroué à la maison d'arrêt de Meaux, et n'a pas en cours de route, manifesté le moindre regret.

Son état paraît néanmoins déséquilibré et on ignore complètement quel est le motif qui l'a déterminé à commettre ce méfait.

(Publicateur)

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Mmes Leclerc Mathilde, Leclerc Marie et Tracas Vve Leclerc, demeurant ensemble à Dammartin, violences légères ; Leclerc Mathilde, acquittée ; Leclerc Marie et Tracas, Vve Leclerc, ensemble 2 journées de travail et 5 fr. de dommages-intérêts.

Cotelle Victor, de Dammartin, poids et mesures, 2 fr. d'amende et confiscation,

Riffet Fernand, de Ver, vélocepede sans plaque, 1 fr. d'amende.

Merk Félicy, à Barcy, défaut d'éclairage, 2 fr. d'amende.

Dariès Paul, Tajeau Pierre et Ladevèze Louise, demeurant ensemble à Montgé, violences légères, Dariès, condamné à 2 journées de travail, Tajeau et Ladevèze, acquittés.

Pasquier Amédée à Eve défaut d'éclairage d'un dépôt, 2 fr. d'amende.

Edouard Gobert à Saint Pathus, injures, 3 fr. d'amende et 15 fr. de dommages-intérêts

—o—

M. Haran, récemment nommé suppléant du Juge de Paix et appelé à occuper le siège du ministère public, a siégé pour la première fois à cette audience. Ce début a été d'autant plus remarqué que M. Haran est le premier qui, en qualité de suppléant du Juge de Paix, ait porté au tribunal de Dammartin le costume officiel de la magistrature cantonale.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 25 au 30 septembre 1902

NAISSANCES

29 septembre — Lucienne-Maria-Aglacée fille de Eugène-Maurice Corvisier, épiciier et de Bertine-Aglacée Legrand, son épouse.

MARIAGES

27 septembre. — Entre Maurice-Octave Cottard, maçon, 26 ans, et Albertine Décolasse, 18 ans.

AUX VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE & DE MER

Lettre du Général Cuny

Le général Cuny, président général de la Société des Vétérans, a adressé aux présidents des sections la lettre suivante :

Mes chers camarades,

Il me revient de divers côtés que des fêtes de remise de drapeaux ou simple-

ment des fêtes anniversaires de sections de vétérans n'obtiennent pas toujours le concours empressé des municipalités des fonctionnaires ou encore des députés ou sénateurs. J'en suis très surpris et très affligé.

Serait-ce que quelques-uns d'entre nous ne se montreraient pas les fidèles observateurs de la convention qui exclut de toutes nos réunions les discours politiques ou religieux ?

Serait-ce plutôt que certains organisateurs apporteraient dans la préparation de ces fêtes ou dans les invitations auxquelles elles donnent lieu l'esprit de parti qu'ils ont montré précédemment dans les luttes électorales ?

Ceux-là ne seraient pas alors de véritables Vétérans.

Je vous supplie, mes chers camarades, si vous rêvez comme le font beaucoup d'entre nous, un avenir de prospérité sans limite pour la grande Société à laquelle vous appartenez, de ne donner à vos fêtes que le caractère patriotique et par conséquent d'ouvrir largement vos portes et de faire le même accueil chaleureux à tous les hommes réputés bons patriotes, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

Je vous supplie également de ne jamais faire entendre, dans les toasts qui terminent habituellement vos banquets, aucune parole agressive contre ceux qui, pour une raison quelconque, se sont tenus à l'écart de vos fêtes.

Général CUNY.

Les cartes postales illustrées

L'administration des Postes et des Télégraphes, en présence des difficultés qui se sont produites au sujet de l'affranchissement des cartes postales illustrées, rappelle au public, les conditions de tarif ou autres auxquelles ces envois sont admis.

Les cartes illustrées peuvent être expédiées de trois manières : comme cartes postales, comme imprimés ordinaires, comme cartes de visite.

Les cartes illustrées rangées dans la première de ces catégories doivent satisfaire aux conditions imposées aux cartes postales ordinaires.

Les cartes illustrées expêllées, comme imprimés ordinaires, sous bande ou sous enveloppe ouverte, peuvent porter toutes mentions imprimées ne présentant pas le caractère de la correspondance personnelle, ainsi que les additions manuscrites spécialement autorisées sur les imprimés.

Enfin, les cartes illustrées sont assimilées aux cartes de visite lorsqu'elles portent au verso les mentions constitutives de la carte de visite ; on peut y ajouter des vœux, souhaits, félicitations, remerciements, compliments de condoléance ou autre de politesse manuscrite n'exécédant pas cinq mots.

VARIÉTÉS

Savez-vous manger ?

Telle est la question posée par le *Progrès de Saône-et-Loire* et qu'un hygieniste vient de résoudre. C'est l'art de manger *utilement* en 13 préceptes.

1° Prendre autant que possible ses repas à des heures réglées :

2° Si l'on est de constitution chétive et de peu d'appétit, manger quand on a faim, peu à la fois, mais souvent ;

3° Manger lentement, en mâchant bien les aliments :

4° Ne pas boire trop froid quand on a mangé des aliments chauds,

5° Ne pas faire succéder trop promptement un repas à un autre. Il faut habituellement de trois à quatre heures pour opérer la digestion d'un repas modéré ;

6° Terminer le repas en cassant une croûte ; cela aide à la digestion et nettoie les dents beaucoup mieux que les poudres dentifrices ;

7° Ne jamais se mettre à table quand on est en colère ou échauffé par la marche :

8° Se bien garder à table de lire ou d'étudier et de tout exercice qui absorbe les facultés de l'esprit :

9° Partager autant que possible ses repas avec des compagnons gais et aimables et n'entretenir avec eux que des conversations agréables.

« Bouchées bien caquetées, bien digérées », dit un vieux dicton populaire, d'une vérité extrême ;

10° Ne jamais faire, en sortant de table, un exercice trop violent :

11° Rester sur sa faim : n'aller jamais jusqu'à la satiété ;

12° Ne manger jamais ce qui vous répugne :

13° Eviter toute querelle avant, pendant ou après le repas. Autant vaudrait, pour l'estomac, avaler une pelote garnie d'épingles.

Des formes de la bêtise...

Tout le monde entend la valeur du mot : bête ; mais il est difficile de l'exactement définir et surtout de le différencier de nombre d'états analogues : imbécile, idiot, etc.

L'homme bête a une intelligence diminuée, qui le rapproche de l'animal. Ses raisonnements sont limités ; aussi ne doute-t-il pas, et se croit-il en possession de la vérité. Il croit ce qu'il voit et ce qu'il entend et est par conséquent, facile à suggestionner. Cette absence de doute poussée à un haut degré caractérise la catégorie des gobeurs. A eux s'adressent les intelligents voleurs qui pratiquent le vol à l'américaine.

La bêtise poussée à un haut degré devient de l'idiotie. Les aliénistes qui traitent cet état reconnaissent qu'il s'agit de diminution dans les facultés mentales. La diminution est plus forte dans l'idiotie que dans la bêtise et il existe des degrés dans l'une comme dans l'autre. Mais l'idiotie est congénitale, tandis que la bêtise peut être acquise. Tout ce qui diminue la perception et la mémoire, dit Tokarski, peut amener la bêtise temporaire.

L'imbécile diffère nettement des états précédents. Chez lui, il s'agit d'une altération qualitative des facultés psychiques. Son cerveau produit des idées, mais fausses et perverses.

Dans les astiles, l'imbécile est agité turbulent, vicieux, méchant : l'idiot

est lent, abruti et, par suite, paraît plus attentif que l'imbécile.

Le snob admire ceux qui sont au-dessus de lui, les prend comme modèles, rêve même de se faire passer pour tel, et agit en conséquence.

D'où mille détails de la vie du snob qui veut paraître. Ceux qui sont réellement d'une caste supérieure, et qui veulent le montrer, affectent une allure et un ton qui les font nommer : poseurs. La pose est une variété de snobisme. Poseur, snob, idiot, imbécile sont des catégories de la vaste bêtise humaine.

(P^o de la Santé)

Ephémérides Historiques de l'Île-de-France

4 Octobre 1546 — Exécution à Meaux de Soixante Calvinistes, dont quatorze sont condamnés à être brûlés vifs.

Dans le diocèse de Meaux, dit le bénédictin Toussaint du Plessis, les hérétiques devenaient plus à craindre que jamais.

Ils tenaient publiquement des assemblées pour l'exercice de leur religion : là, ils dogmatisaient sur l'Évangile, et les laïques mêmes attentaient sur le ministère sacré. On en surprit en 1546 une soixantaine dans la maison d'un nommé Étienne Mangin, cardeur de laine, au grand marché de Meaux. Le lieutenant général et le procureur du roi s'y transportèrent : on se saisit d'eux et leur procès leur fut fait au Parlement.

Comme ils n'étaient pas tous également coupables, les juges décernèrent aussi contre eux divers genres de punition plus ou moins sévères.

Étienne Mangin et treize autres furent condamnés à être brûlés vifs au grand marché après avoir subi la question extraordinaire.

Lui, et un nommé Pierre le Clerc, aussi coupable et aussi obstiné que

Mangin, furent trainés sur des claies jusqu'au lieu du supplice, et les autres dans des tombereaux.

Un jeune enfant, nommé Louis Pi-guery, que son âge encore tendre rendait moins criminel, fut condamné à être seulement pendu sous les aiselles, puis fouetté par la main du bourreau et enfermé dans l'Abbaye de Saint Faron aux dépens de l'évêque de Meaux. Il se convertit dans la suite ; les religieux lui consièrent quelque emploi dans le monastère, et après avoir donné à la mort des marques d'un sincère repentir, il fut enterré au pied du grand portail.

On en condamna quelques autres au fouet et au bannissement après avoir assisté à l'exécution des quatorze premiers, la corde au col. D'autres ne furent condamnés qu'à se trouver présents à la même exécution, tête nue et la torche au poing ; d'autres à faire amende honorable à Dieu et à la Justice devant la porte de l'Église Cathédrale nue tête, en chemise et un cierge ardent à la main ; quelques-uns à assister seulement à une procession solennelle, qui se ferait en réparation de cet attentat : enfin il fut ordonné que la maison de Mangin serait rasée, et que pour perpétuer la mémoire de sa sentence on bâtirait sur la place une chapelle ou serait célébrée tous les jeudis à perpétuité une messe haute et solennelle du Saint-Sacrement. L'arrêt fut exécuté de point en point le 7 Octobre excepté ce dernier article pour lequel on ne trouva pas alors de fonds suffisants. Il est du 4 Octobre 1546 et on l'appelle à Meaux *l'Arrêt des Quatorze*, à cause des quatorze premiers coupables ; qui furent seuls condamnés à la mort, mais qui le furent de manière à imprimer la terreur, et à servir d'exemple à tous leurs complices.

(Hist. de l'Égl. de Meaux, T. 1, p. 348.)

NOTES HISTORIQUES
sur l'Île-de-France

Èpoque Primitive

suite (*)

Tandis que les hordes dirigées par Bellovèse, suivies de nombreuses bandes gaéliques et même Kimriques refoulaient les Etrusques, dont les villes de pierre étaient réduites en cendre, qu'elles envahissaient toute l'Italie jusqu'au Tibre et fondaient la Gaule Cisalpine, l'innombrable suite de Sigovèse gagnait la rive droite du Danube pour s'établir dans les plaines qui s'étendent au midi de ce fleuve, jusqu'aux Alpes Illyriennes, au nord de la Grèce.

« La prise de Rome par les Senons, (390 av. J.-C.) marque le moment du plus haut degré de puissance que la race gauloise ait atteint dans l'antiquité. Elle remplissait alors l'Occident depuis le Nord des îles Britanniques jusqu'au centre de l'Espagne, et de là, elle prolongeait ses rameaux au midi jusqu'aux peuples latins ; à l'orient, elle s'étendait du Rhin au Danube, puis jusqu'à la Grèce, l'Asie mineure et la Syrie, où les descendants de Sigovèse, toujours rudes et sauvages malgré la splendeur énervante du ciel oriental et le voisinage de la civilisation grecque, étaient devenus la terreur des populations asiatiques. Le génie latin arrêta ce formidable développement. Peu à peu, les légions romaines qui avaient soumis la Cisalpine réduisirent l'Espagne, détruisirent les tribus gallo-grecques de la Thrace et de la Macédoine ; après avoir égorgé les Gaulois par centaines de mille, aux extrémités de leurs possessions, Rome

allait franchir les Alpes à son tour et porter le fer au cœur même de la race gaélique. » (1)

IV

César nous apprend, dans ses commentaires, que lorsqu'il entreprit la conquête de la Gaule, celle-ci était divisée en trois parties; « dont l'une, habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, et la troisième par les peuples qui, dans leur langue se donnent, dit-il, le nom de Celtes et que nous appelons Gaulois. Les Celtes ou Gaulois sont séparés de l'Aquitaine par la Garonne, et de la Belgique par la Marne et la Seine. (2) »

Strabon n'est pas moins affirmatif, (3) de même que Pline, qui assigne des limites identiques, à la « Gaule chevelue. » (4)

Il paraît indubitable que lorsque Labiénus se présenta devant Lutèce pour combattre les troupes commandées par Camulogène. (52 ans av. J.-C.) le territoire des Parisii formait au Nord de la Seine (*Sequana*) la limite de la Celtique et n'était séparé du Belgium que par une bande forestière ou marche, occupée par de petites peuplades alliées des Parisii.

(a suivre)

E. L.

(*) Voir le numéro 576 de la Petite Gazette.

1. Bordier et Charton : *Hist. de France*, t. 1, page 4.

2. *Guerre des Gaules* ; liv. 1, p. 1.

3. *Géogr.* ; liv. IV.

4. *Hist. Nat.* ; liv. IV. XXXI.

Bonne occasion

PRESSOIR A VENDRE

avec tous ses accessoires

S'adresser à M. VÉRIN, à Saint-Mard.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE